



VERS SUR SELLE



REGLEMENT DU CONCOURS DE PETANQUE DU 15 JUILLET 2018

Le concours se déroule au terrain de football

1. L'inscription se fera en individuel à partir de 8h30. Début du concours 9h00 précises.
2. Le tirage au sort pour la composition des équipes se fera avant chaque partie; le classement se fera individuellement
3. Chaque joueur dispose de 3 boules.
4. Le concours se joue en 13 points.
5. La première boule d'une mène est lancée par un joueur de l'équipe qui a gagné le tirage au sort.
6. Les joueurs lanceront les boules à partir d'un cercle tracé avant chaque mène.
7. La distance entre le cochonnet et le bord du cercle, sera comprise entre 6 et 10 mètres.
8. Si le cochonnet est arrêté par une personne, un animal ou tout autre objet mobile, il doit être relancé.
9. Le cochonnet est nul dans les cas suivants :
 - Le cochonnet ne se trouve pas dans les limites des distances imposées
 - Le cochonnet touche ou sort des limites du terrain
 - Le cochonnet quitte le terrain
10. Si une boule touche les limites du terrain, elle est nulle et n'est pas comptée dans les points.
11. En cas de litige entre deux équipes, les joueurs doivent faire appel à l'arbitre.
12. À la fin de la partie, vous devez donner les résultats à la table des organisateurs.
13. Le concours se déroule en 4 parties.
14. Le classement final sera effectué en fonction :
 - a. du nombre de parties gagnées
 - b. les égalités seront départagées en fonction du meilleur différentiel de points obtenus par chaque joueur sur l'ensemble des 4 parties.
15. Un lot sera remis aux 8 premiers
16. Le trophée sera confié au premier, il devra le remettre à la disposition de la mairie quelques jours avant le concours 2018.
17. Le concours est ouvert aux personnes de plus de 10 ans.